

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2015/10/08/2015204703/justel>

Dossier numéro : 2015-10-08/09

Titre

8 OCTOBRE 2015. - Arrêté du Gouvernement wallon désignant l'organisme payeur de Wallonie pour les fonds FEAGA et FEADER et abrogeant les articles 1er et 2 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2013 désignant l'organisme payeur de Wallonie pour les Fonds FEAGA et FEADER, et instituant un comité de suivi de l'organisme payeur de Wallonie

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 01-12-2021 inclus.

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 20-10-2015 page : 64631

Entrée en vigueur : 16-10-2015

Table des matières

Texte

[Abrogé] <ARW 2021-11-18/05, art. 2, 002; En vigueur : 01-01-2022>